

RAPPORT GÉNÉRAL DES JOURNÉES SOCIALES DU CEPAS 2023

Introduction

Landry LINGELE,
Juriste, consultant
en prospective
juridique et en
légistique.
landryling@gmail.com

Bénit MOKE,
Doctorant en
communication
Université Catholique
du Congo (UCC)
Benitmoke10@
gmail.com

Voilà près de 60 ans déjà que le Centre d'Études Pour l'Action Sociale, CEPAS en sigle, s'est donné comme mission d'aiguiser l'esprit de l'intelligentsia congolaise au travers d'une réflexion de fond sur les problématiques sociétales fondamentales.

Cette démarche a toujours eu, comme point d'orgue annuel, les journées sociales du CEPAS qui, cette année 2023, ont choisi une thématique à la fois pertinente et actuelle, à savoir : « S'approprier un processus électoral mal engagé. Pistes de réflexion et d'action ».

En effet, qualifiées par la quasi-totalité des auteurs comme l'instrument par excellence permettant d'assurer le primat de la volonté populaire, les élections sont paradoxalement, aux yeux de la plupart des Congolais, synonymes de violences, de discours démagogiques, de haine tribale, de frustrations et surtout de perpétuels rendez-vous manqués. Le jeu politique en RD Congo a fait des élections une fin en soi, occultant ainsi les aspirations légitimes du peuple au développement.

Comme l'ont rappelé à juste titre le Père Alain Nzadi, Directeur du CEPAS, et le Père Ferdinand Muhigirwa, Recteur de l'ULC, dans leurs différents discours, le mandat politique n'a de sens que s'il est service, lequel se matérialise, dans le contexte congolais, par un effort soutenu visant à extirper de la misère des citoyens dont la situation sociale actuelle contraste avec les richesses potentielles du pays.

Au demeurant, étant donné que les élections de 2018 ont été, de l'avis de la plupart des observateurs, un énorme fiasco, surtout au regard des résultats

proclamés que d'aucuns ont qualifiés de totalement fabriqués, la communauté nationale comptait vivement sur le quatrième cycle électoral pour rétablir la légitimité des institutions ainsi que la sérénité et la stabilité politiques.

Malheureusement, au regard des manœuvres et combines politiciennes ayant concouru à la mise en place des animateurs de la Cour Constitutionnelle et de la CENI ; au regard du retard en termes de temps (28 mois) et de financement (500 millions USD d'après le président de la CENI), au regard du débat sur la qualité du processus d'enrôlement des électeurs, sur l'intégrité du fichier électoral et sur la loi sur la répartition des sièges, le pire est, pour la énième fois, à craindre. Si l'on ajoute à tout cela la situation sécuritaire explosive et la radicalisation du discours des acteurs politiques ces derniers mois, le décor est planté pour le chaos électoral que beaucoup d'observateurs redoutent.

C'est dans ce contexte que l'édition 2023 des journées sociales du CEPAS s'est fixée comme objectif d'ouvrir des pistes d'actions pour recréer plus de sérénité politique lors des élections de 2023 et pour que les dirigeants qui en seront issus jouissent de plus de légitimité. Cela passe par une revisitation des raisons à l'origine de la méfiance face au processus électoral actuel, par une identification des espaces disponibles à capitaliser (au niveau politique, juridique et sécuritaire) pour crédibiliser le processus électoral, par une exploration des actions pour prévenir les discours de la haine, la violence et le conflit électoral, par une évaluation de l'impact que pourrait avoir un mauvais fonctionnement du système judiciaire sur la vérité des urnes, par la réflexion sur l'incidence de l'insécurité à l'Est et à l'Ouest sur l'inclusivité et la crédibilité des prochaines élections, et par l'élaboration des stratégies d'éducation civique, d'éducation électorale, de surveillance et d'observation électorale.

I. PREMIÈRE JOURNÉE : LUNDI 29 MAI 2023

Panel 1 : Que retenir du processus passé de désignation des animateurs de la CENI (épisode Malonda et Kadima). Quel impact pourrait-il avoir sur les prochaines élections ? Quelles leçons tirer pour les autres cycles électoraux à venir ? (Mgr Donatien Nshole)

D'entrée de jeu, l'orateur fait comprendre à l'assistance que c'est la méfiance mutuelle dans le chef des acteurs politiques qui a concouru au fait que le processus électoral soit piloté par une institution indépendante ; cette option a été levée à Sun City lors du dialogue inter-congolais et a été consacrée dans la Constitution du 18 février 2006 en son article 211. L'institution en question est composée de représentants de tous les camps politiques et des organisations de la société civile ayant une expertise sur les questions électorales. Selon les prescrits de la Loi organique de la

CENI, les parties prenantes choisissent comme membres à envoyer à la CENI des personnalités indépendantes ayant une expertise éprouvée sur les questions électorales.

Dans la pratique, tous les cycles électoraux ont eu comme dénominateur commun la contestation lors de la désignation des animateurs de la CENI. Cela a été causé par des irrégularités dans la procédure de désignation, surtout en ce qui concerne les confessions religieuses. Pour les animateurs censés provenir des partis politiques, les irrégularités ont souvent trait aux usurpations de qualité et aux débauchages politiques. Il en résulte une politisation à outrance de la CENI au profit, le plus souvent, du pouvoir en place.

Par ailleurs, la publication des résultats des dernières élections (qualifiés par d'aucuns de totalement fabriqués) a totalement détruit le peu de crédibilité dont jouissait encore la CENI, si bien que la plupart des citoyens qui ont pu s'enrôler cette année, déclarent l'avoir fait non pour participer au vote, mais simplement pour obtenir la carte d'électeur qui fait office de carte d'identité. Cette rupture de confiance entre les dirigeants et les dirigés est dangereuse parce qu'elle peut faire le lit de l'adoption par certains compatriotes des voies non démocratiques pour, soit se faire entendre, soit accéder au pouvoir.

Malgré cela, l'intervenant reste optimiste et continue à croire qu'un esprit d'ouverture et une transparence dans les étapes du processus qui restent pourraient encore permettre à la CENI de regagner, tant soit peu, la confiance du peuple et concourir à un atterrissage en douceur. Voilà pourquoi la CENCO et l'ECC ont approché la CENI pour l'exhorter à prendre deux mesures visant à réduire la méfiance, à savoir :

- L'audit externe du fichier électoral par un organisme indépendant et attitré, car s'y dérober, alors que toutes les équipes précédentes de la CENI s'y étaient astreintes, serait une catastrophe ;
- L'accréditation des missions d'observation tant nationales qu'internationales crédibles.

L'intervenant a chuté par les leçons à tirer, notamment :

- Pas d'élections crédibles sans une CENI crédible jouissant de la confiance du peuple ;
- Dans la mentalité politique actuelle, toute majorité au pouvoir cherchera à tout prix à contrôler la CENI au détriment d'un bon processus électoral ;
- L'indépendance de la CENI est tributaire d'une société civile forte et intègre ainsi que d'une population activement engagée ;
- Il faut une éducation civique et électorale pour que le peuple soit conscient de son pouvoir et de son rôle.

Panel 2 : Sur quoi pourrait-on s'accrocher concernant les dernières réformes électorales ? (L'opinion avait espéré que les réformes électorales viendraient corriger les ratés du démarrage du processus électoral).

(Prof Ndjoli).

Le professeur Ndjoli commence son propos en décrivant les élections comme l'outil par excellence dont peut disposer une démocratie pour assurer le primat de la volonté populaire. Elles consistent à donner mandat à l'élite pour qu'elle agisse au nom et pour le compte de l'ensemble de la société. Les élections s'avèrent donc être le meilleur moyen susceptible de concourir à la création d'un Etat de droit démocratique. En RD Congo, elles avaient, au lendemain du dialogue inter-congolais, l'ambition d'implémenter un nouvel ordre politique en vue de mettre fin à la crise récurrente de légitimité qui, depuis toujours, mine le développement du pays.

Après 3 cycles électoraux, le bilan est loin d'être encourageant ; pire, le processus électoral semble, depuis le premier scrutin en 2006, s'être installé dans un schéma de décroissance de qualité ; ce qui a abouti en 2018 à un processus dont les résultats publiés ont été qualifiés de « pure fabrication », accentuant ainsi la crise de légitimité dans le pays.

Pour tenter de remédier à tout cela, plusieurs acteurs politiques et de la société civile ont lancé un appel pour un consensus national en vue des réformes devant amener à un processus électoral apaisé, inclusif et transparent. Plusieurs initiatives ont été prises, dont les plus marquantes se trouvent être celle du groupe des 13 parlementaire sur la législation électorale relative aux scrutins de 2023 ainsi que la proposition de loi de l'honorable LUTUNDULA sur l'organisation et le fonctionnement de la CENI.

Les axes majeurs retenus pour lesdites réformes sont les suivants :

- Correction des faiblesses constatées lors des processus électoraux passés ;
- Rationalisation des élections locales et municipales ;
- Renforcement de l'indépendance des animateurs de la CENI ;
- Contrôle interne du bureau de la CENI ;
- Exigence d'une publication des résultats bureau de vote par bureau de vote ;
- Asseoir la responsabilité pénale des membres de la CENI.

Point n'est besoin de rappeler que les réformes les plus pertinentes n'ont pas pu être adoptées parce que n'ayant pas été approuvées par la majorité à l'Assemblée Nationale détenue par l'Union sacrée.

Tout porte à croire que le processus électoral en cours s'inscrit dans la

même veine que les précédents ; car étant donné qu'un processus électoral est un continuum, une défaillance lors de l'une des étapes a une incidence sur l'ensemble. Par conséquent, affirmer que ce processus électoral est mal engagé est pratiquement un euphémisme et ce, nonobstant l'apparent optimisme du président de la CENI. L'attitude de ce dernier serait comparable, selon l'orateur, à celle d'une personne qui tombe du haut d'un immeuble de 50 étages et qui, arrivé au quarantième étage, affirme que tout ira bien.

L'intervenant appuie son postulat en mettant en exergue les différents ratés, à savoir :

- Manque global de consensus et de confiance pouvant occasionner des violences ;
- Déficit de volonté de réformer le système électoral ;
- Faiblesses et désorientations opérationnelles ;
- Mauvaise gestion du temps ;
- Une CENI clivante en quête d'indépendance ;
- Nomination des animateurs à la Cour Constitutionnelle empreinte d'opacité ;
- Non impartialité des institutions d'appui à la démocratie ;
- Grave crise sécuritaire dans la partie Est du pays et dans une partie du grand Bandundu.

Selon l'orateur, le droit ne peut être droit que dans un contexte de rapport de force entre les dirigeants et les dirigés. Ces derniers doivent prendre conscience de leur pouvoir et engager un bras de fer pacifique et républicain sans quoi aucun changement n'est à espérer, étant donné que les acteurs politiques ressemblent à des barbares qui n'hésitent pas à abattre un arbre entier pour n'en prendre qu'un seul fruit. A ce stade du processus, le meilleur levier dont dispose la société civile reste la surveillance électorale grâce à laquelle une implication accrue d'un maximum de citoyens peut faire pencher la balance dans le sens de la vérité des urnes.

II. DEUXIÈME JOURNÉE : MARDI 30 MAI 2023

Panel 1 : « Compromis politique ou résultats crédibles : la Cour constitutionnelle peut-elle faire amende honorable lors des élections de décembre 2023 ? »

Par Ithiel Batumike, chercheur à Ebuteli

L'intervenant fait remarquer à l'assistance que l'attention de la population et de la société civile est exclusivement focalisée sur la CENI, oubliant ainsi la Cour Constitutionnelle, le CSAC, la CNDH qui ont chacun un rôle important dans le processus électoral. Il insiste sur le fait que la

Cour Constitutionnelle, qui fait l'objet de cette intervention, a le dernier mot sur le processus.

Etant donné que les juridictions administratives ne sont pas totalement installées, l'intervention devra se focaliser sur la Cour Constitutionnelle qui connaît le contentieux électoral aux présidentielles et aux deux législatives.

En 2018, la contestation des résultats était telle que la Cour Constitutionnelle, au travers du contentieux, a été incapable de dissiper les doutes. Et pour le cycle en cours, la grande question serait : la Cour Constitutionnelle dispose-t-elle des moyens politiques, juridiques et humains nécessaires pour garantir la crédibilité du processus et la vérité des urnes ?

Quant au concept « contentieux électoral », l'orateur l'a décrit comme une procédure juridictionnelle visant à garantir la régularité et la sincérité des élections et plus particulièrement des résultats qui en découlent. Durant ledit contentieux, le juge a la latitude, en cas de fraude, soit d'annuler les résultats, soit de les rectifier en tout ou en partie.

Le constat est qu'au lendemain des élections de 2018, toute la classe politique semblait être d'accord sur la nécessité de réformer le système électoral, vu les nombreuses irrégularités qui les ont entachées. Le 24 janvier 2019, le Président de la République, Félix-Antoine TSHISEKEDI, a dit : « *Notre dispositif électoral mérite des ajustements appropriés* ». Et le 13 décembre de la même année, il a ajouté : « ***Il y a eu des allégations quant à la manière dont les contentieux ont été gérés par les instances judiciaires*** ». Malheureusement, ces réformes n'ont jamais été engagées.

Pourtant, le monde scientifique s'était déjà saisi de la problématique des réformes et, en ce qui concerne la Cour Constitutionnelle, deux principales pistes ont été retenues, à savoir la problématique des erreurs matérielles et la passivité du juge dans la recherche de la sincérité du scrutin. Les réformes n'ayant jamais été réalisées, le prochain contentieux électoral n'est pas à l'abri des irrégularités constatées lors des cycles précédents. Les signes avant-coureurs en sont :

- La persistante caporalisation de la Cour : bataille FCC-CACH ;
- Tirage au sort controversé, revirement dans l'affaire Bukanga-lonzo, etc. ;
- Manque de fermeté de la Cour vis-à-vis de la CENI : celle-ci obtient tout ce qu'elle sollicite de la Cour ;
- Les défis techniques, humains et procéduraux : 9 juges insuffisants, la confusion sur le rôle de la CENI dans le procès électoral, ...

Selon l'orateur, l'enjeu des élections après le régime Kabila *était* l'organisation des élections dont la crédibilité ne serait pas remise en cause et dont l'issue ne serait pas qualifiée de « compromis à l'africaine ».

Pour rectifier le tir, il propose des pistes de solution suivantes :

1. Organiser les véritables cadres de concertations entre la CENI et les autres parties prenantes ;
2. Instituer un Dialogue technique pour fixer consensuellement le temps et les conditions des futures élections ;
3. Remobiliser le peuple autour du processus électoral ;
4. Exiger des garanties de transparence des scrutins ;
5. Astreindre la Cour Constitutionnelle à une célérité lors du contentieux électoral par l'activation du corps des conseillers référendaires pour épauler les juges dans l'étude et l'analyse des requêtes leur soumises ;
6. Pousser la Cour Constitutionnelle à afficher une fermeté envers la CENI en exigeant les résultats publiés dans les formats prescrits par la loi ;
7. Contraindre la Cour Constitutionnelle à libéraliser l'administration de la preuve devant elle.

Panel 2 : Prévenir les conflits, et anticiper la violence et le discours de haine avant, pendant et après les élections de 2023.

(Rigobert Minani sj. PhD)

En premier lieu, l'orateur questionne l'origine des violences électorales en Afrique. Il y répond en disant que les États africains qui, pour la plupart, se sont démocratisés malgré eux, font tout, à travers leurs animateurs, pour contrôler le processus électoral ou, à défaut, le travestir et le dévoyer à leur profit. Ce sont les mascarades électorales résultant de tous ces stratagèmes politiques qui donnent lieu à des situations de violence.

Il procède à une brève description du fonctionnement de la violence en parlant de :

- La violence psychologique (injures, menaces, intimidations) ;
- La violence latente : résultant d'une instabilité permanente, si bien qu'un fait anodin peut prendre des proportions incalculables (tueries, atrocité, dans les cas des conflits identitaires) ;
- La violence physique qui n'est qu'une concrétisation des violences psychologiques et latentes ;
- La violence structurelle : organisée et entretenue par le pouvoir qui la cautionne et l'encourage en gratifiant les agents qui agissent violemment et de manière zélée ;
- La violence électorale : à la fois individuelle et structurelle, déclenchée par les élections, lesquelles occasionnent l'expression des frustrations et des violences cachées.

Il importe de noter que la violence électorale oscille en fonction des étapes du processus électoral, voilà pourquoi il y a eu hausse de la violence lors de :

- La mise en place des animateurs de la CENI ;
- Débat autour de la législation électorale ;
- Débat autour de la loi sur la répartition des sièges.

Au regard de la radicalisation du discours politique déjà à ce stade, il va falloir s'attendre à une campagne électorale violente et à une agitation lors des scrutins proprement dits et de la proclamation des résultats. En réalité, les conflits électoraux ne constituent qu'une réponse à la faiblesse de la gouvernance électorale et aux règles de la compétition politique non équitables. Cependant, fait remarquer l'orateur, l'on doit continuer à organiser des élections parce qu'il n'y a pas d'autre alternative efficace et viable. En effet, lorsque les acteurs politiques sont hostiles à des élections organisées dans les normes, ils cherchent à faire basculer la société dans un modèle politique sans nom.

Enfin, pour prévenir les violences, l'orateur formule quelques recommandations :

- Travailler sur la cohésion sociale qui veut dire, confiance entre parties prenantes, dignité, égalité des chances, bien être communautaire ;
- Organiser des campagnes pour la cohésion sociale ;
- Adopter la prière comme méthode de campagne pour la paix ;
- Sensibiliser à la non-violence ;
- Accréditer des missions d'observation électorale nationale et internationale crédibles ;
- Intensifier le monitoring des manifestations publiques ;
- Former des leaders sociaux pour en faire des apôtres de la non-violence.

Panel 3 : Que faire pour encadrer les pratiques traditionnelles de l'éducation civique, l'éducation électorale et de l'observation par d'autres initiatives citoyennes correctives du processus électoral en cours

(Jean-Baptiste NDUNDU)

Le panéliste se donne comme objectif, dans son allocution, de mettre en avant des pistes d'actions permettant aux citoyens et aux parties prenantes d'exercer en toute responsabilité leur rôle durant le processus électoral. Pour ce faire, son intervention aborde deux axes :

- L'éducation civique comme mécanisme de construction de la société ;
- L'éducation civique comme mécanisme de promotion de la démocratie.

A. Comme mécanisme de construction de la société

Le système éducatif congolais actuel est inadapté, parce qu'incapable de générer des solutions idoines aux problèmes de notre société. Il serait par conséquent opportun de le repenser si l'on tient à bâtir notre nation sur des valeurs démocratiques.

Il faudra, en amont, dresser les profils des hommes et des femmes que nous souhaitons voir animer les institutions de la République à tous les niveaux pour, par la suite, implémenter un système éducatif susceptible de faire éclore et de promouvoir les profils désirés. C'est le seul moyen de réaliser les aspirations profondes du peuple.

B. Comme mécanisme de promotion de la démocratie

Il est question de faire de l'éducation civique un outil de promotion des principes et valeurs démocratiques telles que le pluralisme politique, le débat républicain, l'exigence de redevabilité auprès des dirigeants, la surveillance citoyenne, etc. La grande difficulté a toujours été la mobilisation de la population à s'engager sur le long terme et sur des questions de fond à même d'impulser un réel changement. La principale raison à cela est que les organisations de la société civile peinent à se doter de moyens de leur politique.

Par ailleurs, le processus électoral en RD Congo a toujours manqué de sérénité et se solde par une insatisfaction du peuple. A la base de cela, le non respect des préalables que sont les règles et usages indispensables à un processus électoral viable. Les élections n'étant pas une fin en soi, le non respect desdits préalables complexifie encore davantage le processus électoral et empoisonne les rapports entre dirigeants et dirigés.

S'agissant de la surveillance électorale, que l'orateur présente comme principal levier de pression populaire pour les processus en cours, elle assure également l'intégrité du processus électoral. A ce titre, la CENI a intérêt à la faciliter. Une surveillance électorale efficace exige une préparation tant matérielle, financière que morale. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent permettre aux témoins des partis politiques ainsi qu'aux missions d'observation électorale d'avoir rapidement des données fiables sur l'ensemble des bureaux de vote. Les mêmes technologies peuvent servir à documenter et à dénoncer via les réseaux sociaux les différents cas d'irrégularité.

L'une des erreurs que commet la société civile consiste à focaliser son attention et son énergie sur le processus électoral uniquement. Pourtant, elle doit être à même de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques et programmes publics mis en exécution par ceux qui sont élus et surtout d'évaluer la conformité des politiques en question avec les promesses de campagne électorale.

Trois axes permettent d'orienter la gouvernance publique vers le bien commun : la connaissance du processus électoral, la promotion de l'intégrité électorale et la surveillance à travers les campagnes d'éducation civique et électorale.

III. TROISIÈME JOURNÉE

Panel 1 : Dynamiques politiques après la fin de la coalition FCC-CACH et son impact sur le processus électoral en cours (Trésor KIBANGULA)

L'orateur commence par un rappel du contexte tumultueux ayant prévalu au cours des élections de 2018 ainsi qu'à la proclamation des résultats. Cela a conduit à la fragilisation de Félix TSHISEKEDI au lendemain de ces scrutins parce qu'empêtré dans une coalition gouvernementale avec le FCC de l'ex Président Joseph Kabila.

L'actuel Président s'était lancé à l'époque dans une bataille pour le renversement du rapport de forces politiques, notamment au Bureau de l'Assemblée nationale, et par la chute du gouvernement ILUNKAMBA, bataille qu'il a remportée et qui s'est soldée par le divorce de la coalition FCC et CACH et par l'atomisation du FCC dont plusieurs cadres ont rejoint l'Union sacrée, nouvelle coalition au pouvoir.

Cette reconfiguration politique a eu plusieurs incidences sur le processus électoral en cours, notamment :

- L'usage par l'actuel régime de la stratégie du FCC de multiplication des partis et regroupements politiques ainsi que des plateformes électorales pour des raisons purement électoralistes et pour atteindre les seuils de représentativité et de recevabilité des listes électorales.
- Le gonflement des effectifs des députés non-inscrits ;
- Les réformes électorales taillées sur mesure : composition non équilibrée du Bureau et processus de prise des décisions de la CENI ;
- La quasi mise sous tutelle de la CENI et de la Cour Constitutionnelle.

Panel 2 : Quel est l'impact de l'Etat de siège et de l'insécurité à l'Est de la RD Congo et à Kwamuth sur les prochaines élections ? (Honorable Jean-Baptiste Kasekwa)

Cette intervention est centrée sur le flou qui entoure les mesures d'application de l'état de siège et sur la situation d'insécurité dans certaines parties du territoire national.

- L'état de siège est à son 694^{ème} jour... aucune certitude sur la levée de celui-ci ;
- L'état de siège est régi par un acte réglementaire (ordonnance

présidentielle) et non pas par une loi, et ce en violation de la Constitution ;

- La non prise en compte des électeurs de Rutshuru et de Masisi remet en cause l'intégrité du fichier électoral ;
- L'incompatibilité de l'état de siège avec le principe d'élections libres impliquant des réunions ou manifestations publiques indispensables dans un contexte de compétition électorale.
- L'arrestation de certains députés et activistes des droits de l'homme au motif ambigu d'outrages à l'armée ou au Chef de l'État ou encore d'incitation à la désobéissance.

L'intervenant se demande comment va se passer la campagne électorale sous ce régime où les manifestations publiques sont réprimées au nom de l'exercice des prérogatives de l'état de siège. Un tel processus électoral peut-il aboutir à des Institutions légitimes pour juguler la crise multiforme qui mine le développement du pays ?

Par ailleurs, le cycle électoral actuel n'est pas le premier à connaître la présence des groupes armés ; ces derniers n'ont jamais totalement interdit l'organisation des élections par le passé ; ils ont pour habitude d'y conditionner l'accès par le paiement des frais de sécurisation des sites et matériels électoraux. La campagne électorale se déroule dans ces contrées selon le bon vouloir des groupes armés qui peuvent également interdire à tous les politiques de battre campagne.

Il faut noter également que les électeurs ne sont pas libres de tout mouvement et que leurs choix sont dictés par les groupes armés qui font ouvertement preuve de coterie tribale. Il est probable que la situation sécuritaire rende impossible la tenue du scrutin dans certaines contrées comme Masisi et Rutshuru.

Le phénomène Mobondo dans le Kwango et à Kwamuth a poussé une partie non négligeable de la population qui s'était enrôlée pour le processus en cours à se déplacer vers Kinshasa, Bandundu-ville et ailleurs ; cela peut poser un problème lors des scrutins proprement dits, vu que les violences ne cessent de s'étendre. Cela donnera sûrement lieu à des contestations aux élections prochaines.

L'idée selon laquelle les mauvaises élections valent mieux que pas d'élections du tout ne permet pas, selon l'orateur, de promouvoir la légitimité de nos futurs dirigeants et de garantir la souveraineté. Il appartient aux responsables politiques de trouver d'autres alternatives pour des scrutins cohérents quand bien mêmes des pans entiers du territoire national se trouvent dans une situation d'insécurité permanente.

Recommandations des journées sociales (29-31 mai 2023)

1. 1. Sécuriser les élections en budgétisant la formation et l'équipement des services de police ;
2. Élaborer des manuels scolaires de formation électorale destinés aux élèves dès la troisième année secondaire ;
3. Élargir et rendre publiques les procédures de constitution des plis de vote aux cours et tribunaux et à la Cour Constitutionnelle ;
4. Exiger un audit externe du fichier électoral par un organisme indépendant attitré ;
5. Faire des plaidoyers et la sensibilisation sur l'éducation civique et électorale ;
6. Que la société civile prenne le leadership concernant les propositions de réforme du système électoral ;
7. Élargir le cadre regroupant les organisations de la société civile spécialisées dans les questions électorales en intégrant les représentants des mouvements citoyens ;
8. Renforcer le cadre de concertation entre la CENI et les parties prenantes ;
9. Créer un centre de presse pour la diffusion des informations de la société civile sur les élections ;
10. Redéfinir les critères de désignation des animateurs de la CENI ;
11. A travers les réformes en gestation, rendre les animateurs de la CENI responsables pénalement ;
12. Assurer la formation des magistrats chargés du contentieux électoral en vue d'un recours limité aux experts de la CENI qui sont, eux aussi, partie au procès ;
13. Créer un observatoire du discours politique pour détecter et dénoncer les propos haineux, tribaux, xénophobes, discriminatoires et contraires à l'unité nationale ;
14. Assurer le monitoring des manifestations publiques (marches, sit-in, villes mortes, etc) organisées par les partis politiques et la société civile. ■